

Les organismes à prévenir



➔ DANS LES SEPT JOURS QUI SUIVENT LE DÉCÈS

	Pièces à fournir	Objet	Délai
Mairie du lieu du décès	Déclarant <ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité Défunt <ul style="list-style-type: none"> • Livret de famille ou carte d'identité ou copie de l'acte de naissance ou de mariage • Certificat de décès délivré par le défunt 	Déclaration de décès	24 heures
Employeur	<ul style="list-style-type: none"> • Acte de décès • Acte de notoriété • RIB 	Versement du solde de tout compte (salaire dû et congés payés) Versement éventuel d'un capital décès Délivrance des trois derniers bulletins de salaire et d'un certificat de travail	48 heures qui suivent le décès
Pôle emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Acte de décès • Acte de mariage • Livret de famille ou attestation de la Sécurité sociale pour la majoration relative aux enfants à charge • RIB 	Mettre fin aux versements des allocations chômage Versement des allocations chômage restant dues Versement de l'allocation décès	48 heures qui suivent le décès
Banque	<ul style="list-style-type: none"> • Acte de décès • Acte de notoriété • RIB 	Mettre fin au mouvement sur le compte. Virement des sommes restantes aux héritiers par l'intermédiaire du notaire Interdiction d'accès au coffre	Dès la connaissance du décès pour la fermeture du compte



DANS LE MOIS QUI SUIT LE DÉCÈS

	Pièces à fournir	Objet	Délai
Sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Acte de décès • Acte de notoriété • RIB 	Versement du capital décès Versement des sommes restant dues (remboursement de soins...) Versement du capital décès Versement de l'allocation veuvage	Capital décès : un mois pour les bénéficiaires prioritaires
Caisses de retraite CNAV + Caisse de retraite complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Acte de décès • RIB 	Mettre fin au versement de la pension de retraite Versement des pensions dues Versement de l'allocation veuvage	
Organismes de crédit	<ul style="list-style-type: none"> • Acte de décès • Communication de l'adresse du notaire 	Suspendre les échéances Faire jouer l'assurance prenant en charge les échéances restantes	
Caisse d'allocations familiales	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire à renseigner 	Allocation de soutien familial RSA	
Bailleur	<ul style="list-style-type: none"> • Acte de décès • Acte de mariage ou certificat de PACS 	Transmission du bail au conjoint survivant ou au partenaire lié par un PACS	Dans les jours qui suivent le décès
Préfecture	<ul style="list-style-type: none"> • Acte de décès • Acte de notoriété • Carte d'identité • Certification d'immatriculation précédent • Lettre de désistement des autres héritiers • Procès-verbal contrôle technique pour les véhicules de plus de 4 ans • Formulaire de demande de certificat d'immatriculation 	Changement du certificat d'immatriculation	Pas de délai si le nouveau titulaire est le conjoint survivant 15 jours pour toute autre personne



au cœur de la famille



➔ DANS LES SIX MOIS QUI SUIVENT LE DÉCÈS

	Pièces à fournir	Objet	Délai
Le notaire	<ul style="list-style-type: none"> • Acte de décès • Acte de propriété • Livret de famille • Testament 	Établissement de l'acte de notoriété Règlement de la succession	Le plus rapidement possible et au plus tard dans les 6 mois suivant le décès
Organismes financiers (en cas d'assurance vie)	<ul style="list-style-type: none"> • Acte de décès • Certificat d'acquittement des droits de succession délivré par l'administration fiscale • Photocopie du livret de famille • Photocopie de la carte d'identité ou du passeport • Certificat médical (si assurance temporaire décès) • RIB 	Versement du capital	
Le centre des impôts	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de succession 	Paiement des droits de succession	6 mois à compter du jour du décès

